

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Étampes. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c.

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire Gérant, AUG. ALLIEN.

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,

Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

Le journal l'Abcille de Corbeil: — pour celui d'Étampes, dans le journal l'Abcille d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annonciateur de Rambouillet.

PRIX de L'ABONNEMENT

Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sus, par la poste. Un numéro du journal... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler doivent refuser le Journal.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1874, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concorde de Seine-et-Oise, le Journal de Seine-et-Oise, le Libéral de Seine-et-Oise, l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise; — pour celui de Corbeil, dans

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 4 Mai 1874.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Étampes, Paris) and times for various services.

Train n° 403. Départ d'Étampes pour Orléans: 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 h. | Angerville, 6 h. 19. | Toiry, 7 h. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 4,396 fr., versés par 35 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 3,318 fr. 40 c. Les recettes de la succursale de Milly ont été de 2,563 fr., versés par 18 déposants dont 1 nouveau.

Il a été remboursé 243 fr.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 93 fr., versés par 2 déposants.

Il a été remboursé 500 fr.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 830 fr., versés par 6 déposants dont 1 nouveau.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 4,015 fr., versés par 7 déposants.

Les bureaux de la Caisse d'épargne seront fermés, le dimanche 24 mai courant, en raison de la fête de la Pentecôte.

Police correctionnelle.

Audience du 13 Mai 1874.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé le jugement suivant:

JUGEMENT CONTRADICTOIRE.

— GIGNOUX Pierre-Etienne, 63 ans, cultivateur à Puiset-le-Marais; 16 fr. d'amende et aux dépens, pour avoir fait sciemment usage d'un timbre-poste ayant déjà servi.

La Chambre de discipline de MM. les Notaires de l'arrondissement d'Étampes est ainsi composée, pour l'année 1874-1875:

- MM. DAVELUY, président. JACOB, syndic. PASQUET, secrétaire trésorier rapporteur. BARTHOLOME, membre. SAUCIER, membre.

Feuilleton de l'Abcille

(3) DU 16 MAI 1874.

UN ROMAN DE FAMILLE

En 1871.

III

CE QU'ON TROUVAIT ALORS DANS LES PORTEFEUILLES.

Marcel avait suivi, dans un convoi de blessés, notre malheureuse armée, forcée de battre en retraite. Un mois après la fatale bataille, il était encore alité, car sa blessure était grave. On l'avait établi dans une ambulance; une sœur de charité le soignait et le brave jeune homme, qui avait, avec un courage de lion, une sensibilité de femme, la regardait avec des larmes dans les yeux.

— Comme c'est bon ces anges-là, disait-il en contemplant la sœur; cela vous a toujours de la charpie sous les ailes... Mais savez-vous, ma sœur, que, pour une sainte femme comme vous, c'est un rude métier que d'être infirmière. Vous avez affaire à des soldats qui ne ménagent pas toujours vos oreilles. Souvent, pendant tout le temps du pansement, qui nécessairement est douloureux, ils vous défilent des chapelets de jurons; quand je dis chapelet, ce n'est pas aussi saint, mais c'est souvent aussi long.

Nous avons appris, il y a trois mois, que le grand Théâtre des Variétés, sous la direction de la famille Legois, devait venir en représentation dans notre ville. Ce vaste établissement est aujourd'hui installé sur la place du Jeu de Paume, mais la troupe, nous assure-t-on, ne peut nous offrir que huit représentations de Jeanne d'Arc, drame en cinq actes et neuf tableaux, dont on annonce la splendide mise en scène.

C'est demain dimanche 17 mai qu'auront lieu les débuts, et c'est le dimanche 24 irrévocablement qu'aura lieu la clôture.

Espérons que ce drame patriotique, tout en mémoire de Jeanne d'Arc, aura, à Étampes, le plus grand succès.

Autre exhibition.

Une dépêche de Bordeaux nous annonce qu'une demoiselle colosse et barbe, l'une des plus grandes curiosités du jour quittant Bordeaux pour se rendre à Paris, stationnera à Étampes, du dimanche 17 au dimanche 24 mai. L'exhibition aura lieu tous les soirs de six heures à neuf heures, place du Jeu-de-Paume.

AVIS.

Pour l'exécution des ordres de M. le Ministre de la Guerre, le Comité du dépôt de remonte de Paris se réunira à Étampes, le 16 juin 1874, pour procéder aux achats de chevaux ci après:

- Chevaux de carrière... De l'âge de 3 à 8 ans, de 1m54 à 1m60, de 1m50 à 1m54, de 1m48 à 1m51, de 1m48 à 1m54 robes.

MM. les marchands et éleveurs sont invités à informer par lettre le Commandant de dépôt, de l'importance des présentations qu'ils se proposent de faire.

Les chevaux peuvent être présentés sans toilette, c'est-à-dire avec la queue longue et les poils des jambes non coupés.

Il est recommandé de ne pas chercher à les surexci-

— Si cela peut les soulager! dit la sœur avec un sourire angélique. Nous les laissons faire quand ils souffrent, nous les grondons quand ils se portent mieux.

— Et vous les soignez avec tant de cœur et d'intelligence, que vous les guérissez souvent. Tenez, moi, je me sens déjà mieux, grâce à vous, ma sœur... Ma sœur! cela fait du bien, ce mot-là; cela fait penser à la famille... Mais vous n'êtes pas ma sœur à moi tout seul, vous êtes la sœur de tout le monde, vous vous dévouez à tous.

— Vous avez une sœur, je le vois.

— Non, répondit-il tristement.

Il sembla absorbé dans de sombres pensées, et il se fit un assez long silence.

— J'ai soigné aussi des Prussiens, dit enfin la sœur, car un blessé n'est jamais un ennemi, et j'ai pu constater que les Prussiennes sont plus prévoyantes que les Françaises, précisément parce qu'elles sont plus calmes. Une Française sanglote, quand elle voit partir son fils pour l'armée, et elle lui donne tout son cœur; une Prussienne donne au sien trois mètres de bandes, de la charpie, de la ouate et un flacon de perchlore de fer; elle en fait un petit paquet, qu'elle met dans le sac du soldat, de sorte que, s'il est blessé, il peut sur le champ, de sa propre main ou en empruntant celle de son voisin, faire un pansement qui empêche l'hémorrhagie. Votre blessure, que du reste nous allons guérir, eût été moins grave, si les soins eussent été immédiats, et si votre mère eût pensé à cela.

— Ma mère! répondit la jeune femme douloureusement, hélas! ma sœur, déjà je n'ai plus de mère, plus de père... Ah! si fait, j'ai une mère, je suis le fils de la

ter par le bruit du clipeau ou autres moyens analogues.

Il n'est acheté, pour la remonte de l'année, que des chevaux hongres, entièrement guéris de la castration, et des juments, à l'exception de celles reconnues pleines.

Le Comité tient compte du degré de race des chevaux qui sont présentés avec la carte régulière d'origine.

La Misère à Étampes en 1652.

L'Abcille d'Étampes, dans ses numéros des 12 et 19 novembre 1870, alors que nous subissions le joug de l'étranger, a déjà publié des documents sur la triste situation de notre contrée en l'année 1652. Nous complétons aujourd'hui ces documents par des passages extraits de deux Vies de saint Vincent de Paul.

I.

Le siège d'Étampes et la malheureuse journée du faubourg Saint-Antoine, où le prince de Condé se serait fait un nom immortel si on pouvait s'en faire un quand on combat contre son roi; tant de marches, de contre-marches, de campements et de combats aux portes de Paris, et pour ainsi dire dans Paris même, sont de tristes preuves, ou si l'on veut d'affreux monuments de la fureur qui agitait nos pères.

Les pauvres furent, comme il arrive toujours, les premières et les principales victimes de ces cruelles dissensions. La faim, et bientôt après la maladie, se firent sentir partout où les armées avaient passé. Étampes, Corbeil, Palaiseau, Saint-Cloud, Gonesse, Saint-Denis, Lagny, et, ce qu'il faut toujours supposer, tous les villages d'environ, avaient l'air de ces campagnes qu'une grêle impétueuse a moissonnées, ou de ces vastes déserts de l'Arabie qui n'ont jamais été cultivés. Aussi n'y voyait-on de toutes parts que des morts et des mourants. Les femmes pleuraient leurs maris, et les mères leurs enfants, qui n'étaient plus et qui souvent avaient fini leurs jours dans des tourments horribles; ceux-ci (à Neuilly) ayant été jetés dans des fours ardents; ceux-là ayant été indignement frottés et déchirés avec des épines, et quelques-uns, après une infâme mutilation (à Daumar), ayant eu le ventre ouvert, pour être forcés à déclarer où étaient les ornements de leurs églises.

France. Elle est bien malade, ma pauvre mère... mais c'est égal, je lui ai offert pour ma part pas mal de sang ennemi en guise de tisane.

Un chirurgien-major entra; ce n'était pas celui qui soignait habituellement Marcel. Il s'arrêta devant le blessé, examina attentivement la plaie, et dit d'une voix aussi rude que celle de la sœur était douce:

— Belle plaie, bonne couleur, rien de charbonneux, articulation intacte. Dans deux jours, le sujet se lèvera.

Pendant qu'il faisait le pansement, il regardait Marcel avec une extrême attention. Il lui dit enfin, au moment de le quitter:

— Je ne me trompe pas, c'est bien vous que j'ai vu gisant sur le terrain, le second jour de la bataille du Mans? C'est vous qui m'avez fait arrêter une misérable femme, en me désignant le cadavre qu'elle venait de dépotiller. Vous en souvenez-vous?

— De pareilles horreurs ne s'oublent pas, répondit Marcel. Ce cadavre était celui d'un officier; cette odieuse femme lui avait volé un portefeuille qui contenait sans doute des valeurs?

— Elle le supposait assurément, mais il ne renfermait qu'une lettre et deux photographies. Cette lettre, que nous avons lue, était écrite par l'officier, portait sa signature et nous a servi à faire dresser l'acte mortuaire. Le signal du combat a dû être donné au moment où il allait la faire partir. Elle s'adressait à la fois à sa mère et à sa femme.

— Qu'il reconnaît dans sa lettre comme dans son cœur! s'écria Marcel.

— Il ne s'agit pas de cela, ne faisons pas de poésie. La difficulté est de la faire parvenir; le malheureux n'a

Vincent eût bien voulu arrêter tant de maux, mais cela n'était pas possible. La maison de Saint-Lazare était si occupée, comme nous le dirons dans un moment, qu'il ne fallait pas moins que des hommes apostoliques pour soutenir le travail dont on était accablé. Heureusement l'exemple et les paroles de notre Saint animèrent un bon nombre de prêtres et de religieux, qui avaient de la liaison avec lui, et que leur propre zèle portait déjà à secourir ce monde de malheureux réduits à l'extrémité. Messieurs de la communauté de Saint-Nicolas-du-Charbonnet, avec quelques Pères Jésuites, se chargèrent du canton de Villeneuve Saint-Georges, de Crosne, Yerres, Limay, Valenton et autres villages où les armées de France et de Lorraine avaient campé. Six Capucins travaillèrent à Corbeil. Les Jacobins de la Réforme prirent le soin de Gonesse et des villages circonvoisins. Les prêtres de la Mission, distribués en deux bandes principales, eurent en partage Étampes, Lagny et tout le pays qui est contigu à ces deux villes, sans parler de Palaiseau et de quelques autres lieux semblables, où les soldats avaient fait de grands ravages.

Étampes leur donna bien de l'exercice. On n'y voyait que des hommes, ou plutôt que des spectres desséchés, livides, défigurés, et à qui les corps morts qu'ils trouvaient entassés soit aux portes de leur ville, soit dans l'enceinte de leurs murailles, faisaient sentir par avance toute la rigueur de leur destinée. Ce fut ce premier objet d'horreur que les missionnaires leur ôrèrent de devant les yeux. Comme ils ne trouvaient à Étampes que des personnes abattues de langueur, il fallut chercher au loin des hommes forts et robustes, qui se chargèrent d'enlever du milieu des rues des monceaux de fumier, lesquels, par un assortiment presque inouï dans un royaume chrétien, servaient de sépulture aux hommes, aux femmes, aux chevaux, et à tout ce qui était mort depuis le premier séjour que les troupes avaient fait dans la ville.

Il en coûta beaucoup, mais jamais dépense ne fut plus nécessaire. On parfuma ensuite les places et les maisons pour les rendre habitables.

On établit six cuisines: deux pour Étampes, et les quatre autres pour Etréchy, Villeconin, Saint-Arnoult, Guifferval, et trois villages contigus. Les prêtres de la mission, à l'exemple de leur père, se faisaient honneur de servir eux-mêmes les malades: mais parce que plu-

pas eu le temps d'y mettre l'adresse. Il faudrait pourtant l'envoyer et, en même temps prévenir la famille du décès.

— Quelle douleur pour ces pauvres femmes! dit Marcel.

Le pansement terminé, le chirurgien-major s'éloigna. Tout à coup Marcel fit un brusque mouvement et se souleva sur son lit:

— Monsieur... monsieur... cria-t-il.

— Que me voulez-vous? dit le chirurgien en revenant vers lui.

— Puisque vous étiez à la bataille du Mans, dit Marcel, vous pourriez peut-être me donner des nouvelles d'un capitaine de la ligne, que j'ai connu depuis le commencement de la guerre, et que j'aime déjà comme un frère. Souvent l'amitié vient au pas accéléré. Il a disparu depuis la bataille du Mans... Il se nomme Richard de Sornay.

— Eh parbleu! répondit brutalement le chirurgien, ne savez-vous pas que c'est de lui que nous parlions tout à l'heure, lui dont vous nous avez fait retrouver le cadavre, que cette femme dévalisait?

— Lui! s'écria Marcel, lui! grand Dieu!

Il devint d'une pâleur effrayante et fut pris d'un accès de fièvre. Il répétait à chaque instant:

— Et je ne l'ai pas reconnu. Il était si loin et sa pauvre tête était si horriblement fracassée!

Il demanda à lire la lettre de Richard et à voir les deux photographies. Le chirurgien, ne voulant pas irriter son malade, se hâta d'aller chercher ce qu'il désirait.

Quand Marcel vit cette lettre, que Richard adressait

aux des paroisses qu'ils nourrissaient, n'ayant point de pasteurs, ils étaient obligés d'aller de côté et d'autre, pour célébrer les saints Mystères... instruire le peuple, administrer les Sacraments et enterrer les morts; Vincent, pour les soulager, envoya à leur secours quelques filles de la charité. L'ordre se rétablit peu à peu dans tout le canton. Les enfants qui avaient perdu leurs pères et mères furent rassemblés, entretenus et nourris dans une maison d'Etampes; les convalescents se fortifièrent; ceux qui étaient malades de langueur et d'inanition commencèrent à respirer.

A des nouvelles si consolantes pour le Saint et pour les dames de son assemblée, en succédèrent bientôt d'autres qui les affligèrent beaucoup. Plusieurs de ces hommes évangéliques qui sacrifiaient tout, et qui se consacraient eux-mêmes pour le salut et les besoins de leurs frères, et dont quelques uns s'étaient déjà épuisés en Picardie et en Champagne, furent atteints par de fâcheuses maladies. L'air empoisonné qu'ils respiraient souvent, les mauvais aliments dont ils se servaient pour ménager le bien des pauvres, le mouvement continu qu'ils se donnaient nuit et jour, accablèrent enfin la nature. Quatre ou cinq succombèrent. Heureux, disait Vincent malgré la douleur dont il était pénétré, heureux d'être morts les armes à la main, et d'avoir cueilli sur le champ de bataille la palme réservée à ceux qui combattent jusqu'au dernier soupir. Plusieurs filles de la Charité qui avaient en part à leurs travaux, méritèrent d'avoir part à leur couronne. (PIERRE COLLET, Vie de saint Vincent de Paul.)

(La suite prochainement.)

Documents historiques sur Etampes.

II.

MEMOIRE présenté à MM. les Administrateurs du District, et à MM. les Officiers municipaux de la ville d'Etampes, par les Habitans de Saint-Pierre de la même Ville, pour la conservation de leur Paroisse.

Messieurs,

Les habitans de la paroisse de Saint-Pierre de cette ville, soussignés, alarmés d'un projet relatif à la nouvelle circonscription des paroisses, ne peuvent s'empêcher de porter vers vous leurs justes réclamations. Quand l'assemblée nationale, par son décret du 12 juillet dernier et jours suivans, ordonna une réduction des paroisses dans les villes, bourgs et villages, elle déclara, art. 17 du tit. 1<sup>er</sup>, que dans les villes d'un certain ordre, il en seroit conservé autant que les besoins des peuples et les localités le demanderoient. Sous ce point de vue, permettez-nous, Messieurs, de discuter le plan proposé.

Sans doute, à ne consulter que la population de la ville et celle des villages voisins qu'on veut y réunir, deux paroisses desservies par un certain nombre de prêtres, pourroit suffire aux besoins spirituels des peuples; mais la localité n'exige-t-elle pas évidemment d'autres proportions? Etampes resserrée par les montagnes et les rivières qui l'environnent, placée d'ailleurs au confluent de plusieurs routes importantes, a dû s'étendre et s'est en effet étendue dans une longueur désespérante pour les voyageurs qui la traversent. Et c'est dans une ville aussi étendue, aussi prolongée, qu'on veut établir que deux paroisses, et y réunir celles de campagne qui nous avoisinent, avec les hameaux en dépendans, qui même dans l'état actuel, sont déjà très-éloignés de leur église et de leur pasteur.

Daiguez y réfléchir, Messieurs, la nouvelle circonscription des paroisses n'est point et n'a pu être dans l'intention de l'Assemblée nationale, une spéculation de finances, un moyen d'économie. Occupée du bonheur du peuple, elle a voulu que chacun se trouvât placé au centre des secours dont il pourroit avoir besoin; et dans le plan proposé, l'habitant de nos campagnes, malgré son droit incontestable, et contre l'intention du corps législatif, se trouveroit plus éloigné que jamais des secours les plus importants, les plus consolans pour lui, les plus chers à son cœur, ceux de la religion. Ce ne seroit qu'après avoir parcouru une lieue dans les champs, et traversé deux grands fauxbourgs dans la ville, que dans une nuit obscure, quelquefois horrible, toujours incommode, il arriveroit enfin chez son pasteur pour le requérir de venir administrer son père

à sa femme et à sa mère, il la saisit avidement, y porta ses lèvres et la lut avec une émotion cruelle.

C'était une de ces lettres de famille, comme on en a tant écrit depuis cette fatale guerre de 1870, une de ces lettres toutes pleines de la nostalgie du foyer, où l'on ne s'inquiète pas des répétitions, où l'on dit à chaque ligne je pense à toi, je pense à vous, je vous aime, je veux vous revoir. On n'a pas besoin de réfléchir pour cet adorable griffonnage, on n'a besoin que d'aimer: on laisse courir sa plume, on verse son cœur sur le papier et l'on remplit quatre pages.

Quand il eut fini cette lecture, bien souvent interrompue par ses larmes, Marcel contempla les deux photographies, qui ne pouvaient être que celles des deux chères absentes, auxquelles Richard écrivait.

La femme de Richard, jolie et piquante, pouvait avoir vingt-cinq ans; la mère en paraissait bien soixante-huit; car Richard, bien plus âgé que Marcel, avait trente-huit ans. Ces deux figures de femme, si différentes, avaient l'une et l'autre un charme attractif: l'une était une belle vue de printemps, l'autre une vue d'hiver, toutes les deux étaient sympathiques: elles avaient une expression heureuse et riante, qui faisait mal en songeant au désespoir qui les attendait.

Marcel se sentait profondément ému en regardant ces deux figures honnêtes et franches qui semblaient sourire au bonheur, à l'affection, et aussi à leur bonne conscience.

— Voyons, dit le chirurgien, ne perdons pas de temps en contemplation. L'adresse?

— Mme Richard de Sornay, répondit Marcel en regardant toujours les deux photographies, et Mme de

mourant, son épouse agonisante, ou le presser de régénérer son fils prêt à périr dans les eaux salutaires du baptême. Ce n'est qu'après avoir franchi ce long espace de chemin qu'il pourroit, chaque jour de dimanche et de fête, entendre la messe, et satisfaire à la première obligation du chrétien.

Il le fait bien aujourd'hui, nous dit-on; n'est-ce pas l'habitant des campagnes que nous voyons en plus grand nombre le matin dans nos églises? N'est-il pas de notoriété publique qu'après y avoir rendu à Dieu ses premiers devoirs, il se répand ensuite dans la ville pour y faire des affaires, des emplettes?

Eh! qui peut mieux que nous, Messieurs, rendre hommage à la piété de nos voisins? Qui peut mieux que nous attester leur saint empressement, leur respect religieux dans le temple du Seigneur, nous qui chaque dimanche les voyons avec édification assister à notre messe matinale? Mais nous pouvons aussi vous certifier que ce n'est qu'une faible portion d'entre eux que l'on voit se répandre dans la ville. Nous pouvons vous assurer que le plus grand nombre s'en retourne pour donner aux femmes, aux enfans, aux vieillards la facilité de remplir les mêmes devoirs dans les chapelles particulières qu'ils font desservir dans leur hameau. Plus donc ils se trouveront éloignés de l'église, moins il leur sera facile de s'en retourner, parce que les obstacles se multiplieront avec le chemin. Rencontres imprévues, cabarets, amusemens, tout concourra à les retenir. Et quelle portion considérable du troupeau de Jésus-Christ ne privez vous pas alors du bonheur de venir l'adorer dans le plus saint de ses mystères!

Ainsi l'intérêt de cette auguste religion, dont vous êtes ainsi que nous les enfans; la commodité des habitans de la campagne que vous vous proposez de nous incorporer; la localité même, tout concourt à vous déterminer, Messieurs, à conserver au moins trois paroisses dans la ville: et sans prétendre vous donner des avis ni éclairer votre sagesse, nous pensons que vous ne pouvez vous défendre de conserver celle de Saint-Pierre, sauf à y réunir, si vous le jugez à propos, Morigny avec les hameaux en dépendant.

Placée au centre de la Montagne, de Bonvilliers, de Guignonsville, de d'Huillet, l'église de Saint-Pierre, est celle de la ville que les habitans de ces hameaux fréquentent le plus habituellement. Assurés d'y trouver une messe en été à six heures, et en hiver à sept, ils s'y rendent avec confiance, et sans doute ils l'adopteroient pour paroisse avec d'autant moins de difficulté, qu'elle se trouve pour eux à peu près dans la même distance que leur paroisse actuelle, et composée d'hameaux avec qui le même genre d'occupations, de travaux, la même éducation, les mêmes principes leur promettraient une société plus facile.

Car, pour former des réunions, des associations, il faut particulièrement consulter le génie, les mœurs, le caractère, les habitudes de ceux qu'on se propose de rassembler; éviter des rapprochemens trop disparates, et prévenir tout ce qui pourroit fomenter des haines, des divisions, et alimenter l'esprit de parti. Nous n'insisterons pas, Messieurs, sur une considération dont votre sagacité et la connaissance que vous avez du cœur humain, vous ont déjà fait sentir l'importance. Nous nous contenterons de vous faire observer qu'elle paroitroit au singulièrement frappé les administrateurs des districts et des départemens qui nous avoisinent, et les administrateurs guidés dans l'opération qui vous occupe. Ainsi à Orléans, à Chartres, à Sens même, où l'on a établi quatre paroisses, quoique la population n'y soit guère plus nombreuse, et le local moins étendu qu'à Etampes, on a cru devoir, surtout, conserver les paroisses des fauxbourgs, pour y joindre celles des campagnes voisines avec moins d'inconvéniens.

Surtout, Messieurs, ne vous laissez point effrayer par quelques réparations à faire aujourd'hui à notre église. Et quel bâtiment vaste n'en est pas susceptible! D'ailleurs les fonds de notre économie, les fruits d'une sage administration des revenus de notre fabrique, y pourvoient sans peine; et s'il vous restoit quelque doute à cet égard, le compte que nous vous offrons les ferait bientôt disparaître.

Signé à l'original, Pierre Boucher, Nicolas Baudet, L. F. Briquet, Claude Paris, Baron, Nicajre, Claude Boucher, Barthélemi Fée, Boullier, Germain Chevrier, Geoffroy, Dumortous, Alphonse Vezard,

Sornay, mère de mon pauvre ami, demeurant à Dieppe, dans la Grande-Rue, près de la place Duquesne. Mon pauvre Richard me l'a dit souvent.

— Bien, dit le chirurgien, en écrivant l'adresse sur son calepin.

— Vous allez les prévenir?

— Tout de suite. Je vais porter la lettre de M. de Sornay au bureau des renseignemens; le vagemestre, qui est chargé du secrétariat, l'enverra à la famille avec l'acte de décès.

— Comme cela, tout crûment, tout cruellement, en allant droit au but comme un boulet; il faudrait cependant pouvoir les préparer à ce malheur, doucement, par gradation... Vous dites que je pourrai me lever dans deux jours? reprit-il tout à coup.

— J'en réponds.

— Et si j'obtiens une permission, quand pourrai-je voyager?

— Oh! cela, c'est une autre affaire. Pas avant quinze jours.

— Eh bien, faites-moi obtenir l'autorisation de porter ces papiers moi-même. Dès que je serai guéri, j'irai à Dieppe.

IV

LA FAMILLE DU CAPITAIN.

Vous connaissez Dieppe, n'est-il pas vrai? Si vous êtes touriste, si vous appartenez à la fashion, un voyage à Dieppe entre dans votre éducation. Toutes les femmes du high-life ont erré sur la terrasse du Casino, pour y faire une exhibition de toilettes excentriques;

François Letricheux, André Rué, François Heur, Paris Notable, Pierre Paris, Denis Houllier, Claude Baron, Charrier l'aîné, Charrier, Delanoue, Bourdelot, Claude Delanoue, Pierre Laluc, Cyr Audenet, Narcisse Rué, Albert Lenoir, J.-B. Boucher, Berrier, Charles-B. Trinité, Antoine Jouasnost, Bernard Boucher, Barron, Jean Baptiste Audenet, Claude Caquet, grenadier, Jérôme Gaudron, Dumortous, Ingé, Louis Privé, Malquin, Boivin Hurault, Pierre Laureau, Denis Gaudron, Cantien Delanoue, Jean Bapt. Roger, Labiche, Jean-Bapt. Paris, Pierre Paris, Jean Cret, Antoine Sejourné, Jacques Huteau de la Montagne. PÉRIER, curé, député à l'Assemblée nationale.

Plusieurs autres habitans qui ont déclaré ne savoir signer, adhèrent au présent Mémoire.

Historique de la dette publique.

L'origine des rentes perpétuelles, inscrites au Grand-Livre de la dette publique, remonte au 24 août 1793.

Une loi du 30 septembre 1797 détermine que chaque inscription portée au Grand Livre serait remboursée pour les deux tiers, et que l'autre tiers serait maintenu à la charge du Trésor, qui continueroit à en servir l'intérêt.

Ce prétendu remboursement des deux tiers fut, pour la majeure partie, une banqueroute, et le tiers restant, dit tiers consolidé, ne reçut lui-même, et assez longtemps, ses arrérages qu'en assignats, en bons de contribution, etc.

Ce ne fut qu'en l'an 1800 que le tiers consolidé fut intégralement servi en numéraire.

Avant sa consolidation pour un tiers, la dette s'élevait au capital nominal de 3,494,320,000 fr., représentant, à 5 0/0, un revenu de 174 millions 716,000 fr.

Le tiers, maintenu au Grand-Livre, porta le capital nominal de la dette à 1,164,773,333 fr., exigeant un intérêt annuel de 58,238,666 fr.

Au 1<sup>er</sup> avril 1844, différens emprunts et la création de titres émis en représentation des dettes des pays réunis à la France, avaient porté la dette nominale à 4,266,152,740 fr., exigeant, à 5 0/0, un intérêt annuel de 63 millions 307,687 fr.

De 1844 au 1<sup>er</sup> janvier 1870, il fut créé de nouvelles rentes de différens types, portant à 25,685,739,714 francs le capital nominal de la dette publique, et à 944,479,434 fr. les rentes inscrites pour le service de ce capital; mais, parallèlement à ces chiffres, l'amortissement faisait inscrire ceux de 14,169,270,501 fr. en capital, et de 583,091,924 fr. en intérêts, de sorte que le solde de rentes existant au 1<sup>er</sup> janvier 1870 était de 358,087,500 fr., en capital, 41,316 millions 469,210 fr.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1870, la France a contracté trois emprunts en rentes consolidées et un emprunt remboursable, l'Emprunt Morgan.

Une loi du 42 août 1870 a autorisé la création de 39,830,119 fr. de rentes 3 0/0; importance réelle de l'Emprunt: 805 millions.

Une loi du 20 juin 1871 a autorisé la création de 138,897,640 fr. de rentes 5 0/0; importance réelle de l'Emprunt: 2,225,991,045 fr.

Une loi du 45 juillet 1872 a autorisé la création de 206,890,555 fr. de rentes 5 0/0; importance réelle de l'Emprunt: 3,498,744,639 fr.

Actuellement le montant des rentes consolidées est donc de :

Total au 1 <sup>er</sup> janvier 1870.....	358,087,510 fr.
42 août 1870.....	39,830,119
20 juin 1871.....	138,897,640
15 juillet 1872.....	206,896,555
Total.....	743,708,824 fr.

D'où il y a lieu de déduire différentes annulations opérées depuis 1870 et ramenant le chiffre des rentes consolidées négociables à 706,426,306 fr., soit :

322,588,528 fr. en rentes 3 0/0
436,096 fr. en rentes 4 0/0
37,603,487 fr. en rentes 4 1/2 0/0
345,788,493 fr. en rentes 5 0/0
706,426,306 fr., total égal.

Voici quelques détails statistiques sur les neuf derniers emprunts contractés depuis 1854.

Emprunt 1854. — Il fut émis en 3 et en 4 1/2 0/0, au taux de 63.25 et de 92.50.

Pendant la souscription, la Rente 3 0/0 a fait, plus haut et plus bas cours, 66.80 et 63.90; la Rente 4 1/2, 93 et 90.25.

Versement de garantie, 40 0/0; restant à verser, 90 0/0; importance de chaque terme, 6 0/0; nombre de termes, 15.

La souscription fut ouverte le 14 mars et close le 25. Les souscriptions de 50 fr. de rentes étaient stipulées irréductibles.

Cet emprunt était d'une importance nominale de 250 millions.

Premier emprunt 1855. — La souscription fut ouverte du 3 au 14 janvier. L'importance de cet emprunt était de 500 millions. Il fut émis en 3 et en 4 1/2 0/0, au taux de 65.25 et 92. Pendant la souscription, ces deux fonds ont coté, plus haut et plus bas cours, 68.40—65.25 et 92.50—91.40.

Versement de garantie, 40 0/0; restant à verser, 90 0/0; importance de chaque terme, 5 0/0; nombre de termes, 18. Les souscriptions de 500 fr. de rentes étaient stipulées irréductibles.

Deuxième emprunt 1855 (loi du 11 juillet). — Cet emprunt, d'une importance de 750 millions, fut émis du 18 au 29 juillet, en rentes 3 et 4 1/2 0/0, aux prix de 61.25 et de 92.25. Pendant la souscription, ces deux fonds ont coté, plus haut et plus bas cours, 66.70—65.80 et 93.25—92.50.

Versement de garantie, 40 0/0; restant à verser, 90 0/0; importance de chaque terme, 5 0/0; nombre de termes, 18.

Les souscriptions de 50 fr. de rentes étaient stipulées irréductibles.

Emprunt 1859 (loi du 2 mai). — Cet emprunt d'une importance de 520 millions, fut émis du 7 au 15 mai, en rentes 3 et 4 1/2 0/0, au taux de 60.50 et 90. Pendant la souscription, ces deux fonds ont coté, plus haut et plus bas cours, 64.95—60.60 et 90—88.50.

Versement de garantie, 40 0/0; restant à verser, 90 0/0; importance de chaque terme, 5 0/0; nombre de termes, 18.

Emprunt 1864. — D'une importance de 315 millions, cet emprunt fut émis du 18 au 24 janvier, en Rentes 3 0/0, au taux de 66.30. Plus hauts et plus bas cours de la Rente pendant la souscription, 66.45 et 66.40.

Versement de garantie, 40 0/0; restant à verser, 90 0/0, en dix termes de 9 0/0.

Emprunt 1868. — La souscription fut ouverte du 6 au 13 août. Elle portait sur un capital de 450 millions. Rentes 3 0/0 émise à 69.25. Plus hauts et plus bas cours de la Rente pendant la souscription; 70.30 et 69.92.

Versement de garantie 10 0/0; restant à verser, 90 0/0, en dix-huit termes de 5 0/0.

Emprunt 1870. (Emprunt Magné). — D'une importance de 800 millions, cet Emprunt fut émis pendant la guerre franco-allemande. Souscription ouverte du 23 au 24 août, en Rente 3 0/0, à 60.60. Plus hauts et plus bas cours, pendant la souscription: 61.90 et 60.90.

Versement de garantie, 20 0/0. Restant à verser, 80 0/0, en dix termes de 8 0/0.

Emprunt 1871. (Emprunt Pouyer-Quertier). — D'une importance de 2,225 millions, cet Emprunt, contracté pour payer les premiers termes de l'indemnité de guerre, fut émis en 5 0/0. Souscription ouverte un seul jour, le 27 juin. Taux d'émission, 82.50. Plus hauts et plus bas cours pendant la souscription, 80.50 et 80.25.

Versements de garantie, 42 fr. Restant à verser, 70.50, en seize termes mensuels de 4.50.

Emprunt 1872. — L'Emprunt de 3,500 millions ou l'Emprunt de la libération (Emprunt de Gouillard); Il fut émis en Rentes 5 0/0. Souscription ouverte les 28 et 29 juillet. Taux d'émission, 84.50. Plus hauts et plus bas cours du 5 0/0 pendant la souscription, 85.80 et 85.15.

Versement de garantie, 44.50. Restant à verser, 79 francs en vingt termes mensuels de 3.50. Le dernier terme est échu le 14 avril dernier.

(Moniteur des fonds publics.)

Cette Grande-Rue, bien nommée, qui commence à l'extrémité du quai Henri IV et finit à la place du Puits-Salé, continue en réalité jusqu'au vieux château, sous le nom de la rue de la Barre. C'est un Paris en miniature; elle a même sur notre cher Paris un avantage que nous devons reconnaître.

En errant dans l'immensité et les détours de Paris, on ne voit pas souvent ses amis sur son chemin. Bien des Parisiens qui seraient charmés de se retrouver ne se rencontrent guère plus que les montagnes, tout en marchant beaucoup plus qu'elles. Mais dans la Grande-Rue de Dieppe, ou les Parisiens flâneurs vont et viennent sans cesse comme des chèvres dans le chœur d'une église, il vient nécessairement un moment où les yeux se rencontrent, où les mains se serrent, où l'on se dit: « Comment, c'est vous! » On se prend le bras, on se promène ensemble, on se retrouve à chaque instant, et l'amitié fait plus de chemin en huit jours dans cette Grande-Rue et sur la plage qu'elle n'en eût fait en huit ans dans une ville plus vaste.

Suivons cette Grande-Rue, arrêtons-nous devant les nombreux marchands d'ivoire, dont chacun de nous a emporté quelque souvenir, car si quelqu'un garde une dent à Dieppe, ce ne peut être qu'une dent d'éléphant, transformée en porte-monnaie ou en manche d'ombrelle.

Entrons dans une des plus belles maisons, qui n'a que trois étages, comme la plupart de celles de Dieppe une large porte cochère, ce qui n'est pas très-commun dans la Grande-Rue: l'entrée de beaucoup de maisons (même des plus confortables) est souvent une allée ou une boutique.

ANAS SÉGALAS. (La suite au prochain numéro.)

puis, se transformant en baigneuses, revêtant la blouse de laine noire, la coiffe jaune de taffetas gommé, elles ont couru sur la grève, un peu gênées par les galets qui donnaient à leur démarche une allure de petits canards. Elles se sont précipitées vers les flots, et dans leur disgracieux costume de modernes néréides, elles ont été se plonger dans cette mer superbe, car Dieppe est avant tout, pour les femmes de la fashion, une ville où l'on va s'habiller et se déshabiller.

Quant à cette mer magnifique, mesdames les néréides, et messieurs les tritons n'y voient, en général, qu'une agréable immensité, où l'on peut faire la planche, danser sur les flots, et même quelquefois se procurer le plaisir de recevoir une douche d'eau de mer, que votre baigneur vous jette en vous vidant une terrine sur la tête.

J'ayoue que cette appréciation de la plage de Dieppe me semble insuffisante. La mer n'est pas faite seulement pour qu'on y plonge son corps, elle est faite avant tout pour qu'on y lance son cœur. Il nage, il gagne en pleine mer et cause avec les vagues: leur voix puissante cependant ne parle pas les langues de la terre; ce n'est ni le français, ni l'anglais: c'est une langue céleste; mais le cœur n'est-il pas le grand savant qui sait tout sans avoir rien appris? N'est-ce pas le traducteur de tous les langages de la nature?

Dieppe n'est pas une grande ville assurément; mais on ne nous a jamais dit que le bonheur et le plaisir fussent des géants, exigeant beaucoup de place, et des villes colossales. A Dieppe, le plaisir arrive des deux côtés, par terre et par mer, par la plage et par la Grande-Rue.

**Marché aux bestiaux du 2 Mai 1874.**

	Arrivés.	Vendus.
Moutons.....	9115	4950
Vaches.....	91	45
Chevaux.....	58	32
Porcs.....	451	96
Anes.....	>	>
<b>Totaux.....</b>	<b>9415</b>	<b>5123</b>

La foire Saint-Georges qui s'est tenue le 23 avril, et celle de Brantes, devant avoir lieu le 3 mai, ont porté un préjudice aux approvisionnements de notre marché aux bestiaux de samedi dernier; aussi les transactions ont-elles été excessivement difficiles.

**AVIS.**

Une grande COMPAGNIE D'ASSURANCES demande un Agent. S'adresser au Bureau du Journal.

**Etat civil de la commune d'Etampes.**

**NAISSANCES.**

Du 11 Mai. — HAUTEFEUILLE Georges-Alexandre, rue Evezard, 26. — 13. JOLY Gabriel-Joseph, rue de la Juiverie, 7. — 15. LAVOINE Joseph-Emile Célestin, rue du Petit-Panier.

**PUBLICATION DE MARIAGE.**

Entre : BOUVY Charles Wenceslas-Marie Hubert, 32 ans, gendarme, actuellement à Versailles, et antérieurement à Etampes, rue Saint-Antoine, 4<sup>r</sup>; et D<sup>lle</sup> CHATEAU Désirée-Véronique, 27 ans, couturière à Choisy-le-Roi, avenue de Paris, 28.

**DÉCÈS.**

Du 11 Mai. — DESFORGES Marie-Françoise-Joséphine, 83 ans, femme Potheau, rue des Cordeliers, 17. — 12. MARCHAUDON Elise Zélice, 6 ans, rue d'Enfer, 2. — 13. LANDRY Euphrasie-Elisa, 64 ans, rentière, rue Busse de la-Foulérie, 25. — 14. PORTHAULT Jean-François, 86 ans, rentier, rue Saint-Jacques, 110. — 14. PAROIS Jeanne, 4 mois, rue Haute-des-Groisonneries, 6. — 14. BOUYARD Angélique-Françoise, 51 ans, femme Vigneron, rue Saint-Antoine, 41. — 15. BERTHAULT Hortense, 49 ans, femme Hardy, rue de la Pirouette, 6. — 15. VALLOIS Louise, 15 mois, rue de Chauflour, 2. — 15. GUÉRIN Rosalie, 80 ans, veuve Dupuis, rue du Puits-de-la-Chaine, 4.

Pour les articles et faits non signés : ACC. ALIEN.

L'Agriculture et la main d'œuvre. — Les apparences magnifiques que présentent les diverses récoltes ont déjà une tendance à élever le prix de la main d'œuvre, ce qui généralisera l'emploi des faucheuses et moissonneuses. Les cultivateurs qui ne sont pas encore pourvus de ces machines feront bien de prendre leurs précautions à l'avance, car les fabricants ne pourront pas suffire aux demandes qui leur seront faites. Nous savons de bonne source que la maison Th. Piltzer, 68, quai Jemmapes, Paris, a déjà livré plusieurs centaines de ces machines le mois dernier.

M. J. HERMANN LACHAPPELLE vient de publier la 6<sup>e</sup> édition de son intéressant ouvrage : *Le guide du fabricant et des consommateurs de boissons gazeuses.* — Se méfier des nombreux guides publiés sur la même matière, et bien exiger des libraires celui portant le nom de J. Hermann-Lachapelle, 444, faubourg Poissonnière, à Paris, auquel on peut aussi envoyer 5 fr. en timbres poste pour le recevoir franco.

Depuis quinze ans, le **Sirop de Raifort iodé**, de **Grémault et C<sup>o</sup>**, est employé sur une échelle toujours croissante à la place de l'Huile de Foie de Morue. C'est surtout dans la médecine des enfants qu'il donne des résultats remarquables; à Paris seulement il est administré chaque année à plus de 20,000 enfants, soit contre l'engorgement des glandes du cou, soit contre la pâleur et la mollesse des chairs, les éruptions de la tête et du visage, le manque d'appétit, etc. Il est devenu pour ainsi dire une nécessité domestique, et toute mère prévoyante, au printemps et à l'automne, en administre à ses enfants deux ou trois flacons. Il prévient ainsi les maladies, facilite le développement et excite l'appétit. — Dépôt dans les principales pharmacies.

**VULNERINE MAUREL**

Antiputride puissant, employée contre beaucoup de maladies, et la *Pommade Vulnérisée*, spécifique contre les hémorroïdes, se vendent dans les bonnes Pharmacies. (Voir aux annonces).

Les **Pastilles digestives aux lactates alcalins de Burin du Buisson**, lauréat de l'Académie de Médecine de Paris, sont souveraines contre les digestions laborieuses, le manque d'appétit, le gonflement et la pesanteur de l'estomac, les pituites, les nausées, les migraines, les renvois de gaz, les vomissements après les repas. Elles détruisent la constipation en régularisant les fonctions digestives, préviennent la sécheresse de la bouche et de l'arrière-gorge, dissipent la somnolence et les bâillements après les repas, et préviennent ainsi les maux de tête et les congestions. — Dépôt dans les principales pharmacies. 16-6

**ANNONCES.**

**(1) TRIBUNAL DE COMMERCE D'ETAMPES. Faillite LEROY-GONNET.**

**SYNDICAT.**

Messieurs les créanciers présumés de la faillite du sieur LEROY-GONNET, marchand de vins à La Ferté-Alais, sont invités, conformément à l'article 462 du Code de commerce, à se trouver au Palais de Justice, le Samedi vingt trois Mai mil huit cent soixante-quatorze, neuf heures du matin, à l'effet de donner leur

avis tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination des syndics définitifs.

Le Greffier en chef du Tribunal, L. PAILLARD.

(2) Etude de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n<sup>o</sup> 5.

**JUGEMENT**

**SÉPARATION DE BIENS.**

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le cinq mai présent mois, enregistré, au profit de madame Rose-Célinie PELÉ, épouse de M. François-Désiré LECLERC, marchand, demeurant ensemble à Pussay, par défaut contre ledit sieur Leclerc;

Il appert :

Que la dame Leclerc a été séparée de biens d'avec le sieur son mari.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

A Etampes, le seize mai mil huit cent soixante-quatorze.

Signé, BOUVARD.

(3) Etude de M<sup>e</sup> BREUIL, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n<sup>o</sup> 50.

**VENTE**

Par suite de conversion de saisie immobilière, EN LA MAISON D'ÉCOLE D'ITTEVILLE, Par le ministère de M<sup>e</sup> DEGOMMIER, notaire à Lardy, Commis à cet effet,

D'UNE

**MAISON**  
ET VINGT PIÈCES DE  
**TERRE, BOIS ET VIGNES**  
Sises terroir d'Itteville,  
**EN 21 LOTS.**

L'adjudication aura lieu le **Dimanche 14 Juin** mil huit cent soixante-quatorze, **Heure de midi.**

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que : En vertu d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le quatorze avril mil huit cent soixante-quatorze, enregistré;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de : 1<sup>o</sup> M. Alexis-Désiré CHEVALLIER, propriétaire, demeurant à Courdimanche, canton de Milly; 2<sup>o</sup> M. Eléonore BRISSON, sabotier, demeurant à Cheptainville, canton d'Arpajon; Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Breuil;

En présence, ou eux dûment appelés, de M. Victor Fargis, cultivateur et marchand épicer, et madame Estelle Arsène Trahet, son épouse, demeurant ensemble à Itteville, canton de La Ferté-Alais;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Bouvard; Procédé, aux jour, lieu et heure sus indiqués, à la vente, par suite de conversion, des immeubles dont la désignation suit.

**DÉSIGNATION :**

**Premier lot.**

Une MAISON située à Itteville, rue Saint-Gombert, comprenant un principal corps de bâtiment couvert en tuiles, sur la rue, élevé en partie sur caves, et divisé en boutique, salle à boire, cuisine et deux chambres à coucher au rez-de-chaussée, chambres au premier étage, grenier au-dessus.

A la suite grange et petit appentis à usage de fournil édifié sur une petite place à bâtir.

Devant ce corps de bâtiment, cour en deux parties reliées entre elles par une petite bande de terrain et l'emplacement d'un petit bâtiment démolit, et formées par l'existence à droite d'une grange appartenant à Jean-François Lesieur, qui a droit de passage pour arriver à la rue Saint-Gombert, cette cour ouvre par une grande porte sur une autre cour, non close, dite Cour-Verte, qui donne accès à la rue Saint-Gombert, et par une autre grande porte sur le chemin des Faubourgs.

A gauche, depuis l'entrée jusqu'à la partie de cour du haut, le long des bâtiments de M. Louis-Jean-Baptiste Fargis, est un passage de un mètre de largeur, auquel ce dernier a droit de communauté pour arriver à son jardin aujourd'hui clos de murs de ce côté. Au fond une écurie et une étable en retour, de construction assez récente.

Dans la partie de cour du haut, puits avec pompe et cave.

Le tout, clos de murs, tenant par devant à la rue, au fond au chemin des Faubourgs, d'un côté à droite à M. Sulpice Lejeune, mur mitoyen entre, à M. Lesieur, à cause de la grange, et d'autre côté à la cour verte, au passage de un mètre commun avec M. Baptiste Fargis et à la propriété de ce dernier, droit de communauté au puits se trouvant dans la cour Verte.

Sur la mise à prix de 3,000 fr.

**Terroir d'Itteville.**

**Deuxième lot.**

Quatre ares vingt-deux centiares de vigne, aux Faubourgs; tenant d'un long Noël Troféau, d'autre long Jean-Pierré Delaunay, d'un bout les murs de l'enclos d'Itteville, et d'autre bout Michel Ramé.

Sur la mise à prix de 420 fr.

**Troisième lot.**

Quatre ares huit centiares de terre chenevière, à la

Chaussée; tenant d'un long Savinien Troféau, d'autre long Pierre Rivière et Alexandre Leclerc, d'un bout plusieurs, et d'autre bout le sentier.

Sur la mise à prix de 420 fr.

**Quatrième lot.**

Sept ares quatre-vingt-dix centiares de terre, champêtre de la Plaine-Haute; tenant d'un long Moïse Happeau, d'autre long les héritiers Jean-Baptiste Degommier, d'un bout Barthélemy Boucher, et d'autre bout le chemin d'Etampes.

Sur la mise à prix de 420 fr.

**Cinquième lot.**

Huit ares quarante centiares de terre, champêtre des Roches-Villes ou Mont-Tonneau; tenant d'un long à Lycurgue Desforges, d'autre long Baptiste Fargis, à cause de pareille quantité, d'un bout les bois de divers particuliers, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 200 fr.

**Sixième lot.**

Trois ares trente-six centiares de terre, champêtre de l'aveu; tenant d'un long François Durand, d'autre long Jean-Baptiste-Constant Mercier, d'un bout Delamain, et d'autre bout le chemin de Laveau.

Sur la mise à prix de 400 fr.

**Septième lot.**

Cinq ares vingt-sept centiares de pré, champêtre des Vendons; tenant d'un long Auguste Lejeune, d'autre long Barthélemy Boucher, d'un bout la rivière, d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 5 fr.

**Huitième lot.**

Cinq ares vingt sept centiares de pré, lieu dit la Dièdre; tenant d'un long acquéreur Janost, d'autre long Jean-Baptiste Mercier, d'un bout la rivière, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 40 fr.

**Neuvième lot.**

Cinq ares vingt-sept centiares de pré, aux Vendons; tenant d'un long veuve Pierre Desforges, d'autre long héritiers Baptiste Degommier, d'un bout Jean-Baptiste Delaunay, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 40 fr.

**Dixième lot.**

Dix ares cinquante-cinq centiares de pré, aux Grueries; tenant d'un long Jean-François Lesieur, d'autre long Félix Mercier, d'un bout le ruisseau, d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 5 fr.

**Onzième lot.**

Deux ares soixante-trois centiares de pré, lieu dit le Robinet; tenant d'un long Moïse Happeau, d'autre long Lycurgue Desforges, et des deux bouts plusieurs.

Sur la mise à prix de 5 fr.

**Douzième lot.**

Six ares neuf centiares de bois, champêtre du Chêne-Bidon; tenant d'un long Henri Vinteu, d'autre long Baptiste Fargis, d'un bout le chemin du Bois-des-Vaux, et d'autre bout héritiers Baptiste Degommier.

Sur la mise à prix de 30 fr.

**Treizième lot.**

Deux ares soixante-trois centiares de pré, au Chêne-Bidon; tenant d'un long Pascal Point, d'autre long le domaine de Frémigny, d'un bout le chemin Potier, et d'autre bout aux héritiers Pelletier.

Sur la mise à prix de 5 fr.

**Quatorzième lot.**

Cinq ares vingt-sept centiares de bois, à la Goulette; tenant d'un long Jacques-Julien Jajoulet, d'autre long Pierre Debully, d'un bout M. le comte de Rougé, et d'autre bout Jean-Baptiste Poulain.

Sur la mise à prix de 5 fr.

**Quizième lot.**

Six ares cinquante-sept centiares de bois, champêtre de Beauregard; tenant d'un long Alphonse Join, d'autre long Louis Happeau, d'un bout le sentier de Bardiveau, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 40 fr.

**Seizième lot.**

Un are soixante-huit centiares de friche, lieu dit la Vallée-aux-Allains; tenant d'un long Pierre Debully, d'autre long un inconnu, d'un bout Coignet, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 4 fr.

**Dix-septième lot.**

Deux ares soixante-trois centiares de friche, à Beauregard; tenant d'un long Etienne Diot, d'autre long André Rivière, d'un bout Auguste Sorieul, et d'autre les bois.

Sur la mise à prix de 4 fr.

**Dix-huitième lot.**

Huit ares quatre-vingt-quinze centiares de friche, aux Glands; tenant d'un long M. de Caylus, d'autre long le chemin des Glands, d'un bout Louis-Charles Ramé, d'autre bout Dominique Lejeune.

Sur la mise à prix de 5 fr.

**Dix-neuvième lot.**

Dix-neuf ares soixante centiares de terre, aux Vendons; tenant d'un long héritiers Charles Degommier, d'autre long les mêmes, d'un bout à plusieurs, d'autre bout le chemin des Vendons. — Section G, numéro 277.

Sur la mise à prix de 600 fr.

**Vingtième lot.**

Quatre ares soixante-quatre centiares de bois, au champêtre de la Vallée-Germain; tenant d'un long M. Samson, d'autre long M. François Desforges, d'un bout madame de Rougé, et d'autre bout Samson.

Sur la mise à prix de 40 fr.

**Terroir de Cerny.**

**Vingt-unième lot.**

Six ares treize centiares de bois, champêtre de la Rutte-aux-Cordonniers; tenant des deux bouts d'un

bout Jean Nicolas Degommier, et d'autre bout les friches.

Sur la mise à prix de 45 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

En l'étude de M<sup>e</sup> BREUIL, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 50; En celle de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;

A Lardy,

En l'étude de M<sup>e</sup> DEGOMMIER, notaire, commis pour procéder à la vente, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété; A La Ferté-Alais,

En l'étude de M<sup>e</sup> BOUILLOUX-LAFONT, notaire, successeur de M<sup>e</sup> PUIS.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le premier mai mil huit cent soixante-quatorze.

Signé, L. BREUIL.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le seize mai mil huit cent soixante-quatorze, folio 61 recto, case 7. Reçu un fr. quatre vingt-huit centimes doubles décimes compris.

Signé, DELZANGLES.

(4) Etude de M<sup>e</sup> CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n<sup>o</sup> 100.

**VENTE**

**SUR LICITATION**

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE MONDEVILLE, Et par le ministère de M<sup>e</sup> BOUILLOUX-LAFONT, notaire à La Ferté-Alais, Commis à cet effet,

D'UNE

**MAISON**  
Sise à Mondeville, canton de La Ferté-Alais,  
ET DE NEUF PIÈCES DE  
**TERRE, VIGNE ET BOIS**  
Sises au terroir de Mondeville,  
**EN 10 LOTS**

Le tout dépendant des communautés et succession MINIER-BARRE.

L'adjudication aura lieu le **Dimanche 14 Juin** mil huit cent soixante-quatorze, **Heure de midi.**

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que : En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le vingt-un avril mil huit cent soixante-quatorze, enregistré et signifié;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de : 1<sup>o</sup> Madame Victoire-Alexandrine BARRE, limonadière, demeurant à Mondeville, veuve de M. Charles-Savinien MINIER;

2<sup>o</sup> Et mademoiselle Camille Onézime MINIER, sans profession, demeurant chez sa mère, sus-nommée, à Mondeville;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Louis-Laurent Chenu, exerçant près le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, y demeurant, rue Saint-Jacques, numéro 100;

En présence, ou lui dûment appelé, de : M. Louis-Antoine Minier, jardinier, demeurant à La Ferté-Alais,

« Au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Amélie-Zénaïde Minier, et Marie-Emma Minier, issues du mariage d'entre les « époux Minier-Barre, sus-nommés. »

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Paulin-Laurens, exerçant près ledit Tribunal civil d'Etampes, y demeurant, rue Sainte-Croix, numéro 19;

Et encore en présence, ou lui dûment appelé, de : M. Germain Doublet, cultivateur, demeurant à Mondeville,

« Au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc « des mineurs Minier, sus-nommés. »

Procédé, le **Dimanche quatorze Juin** mil huit cent soixante-quatorze, heure de midi, en la maison d'école de Mondeville, et par le ministère de M<sup>e</sup> Bouilloux-Lafont, notaire à La Ferté-Alais, commis à cet effet, à la vente sur licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit.

**DÉSIGNATION :**

**Premier lot.**

Une MAISON sise à Mondeville, canton de La Ferté-Alais (Seine-et-Oise), rue du Bout-d'en-Haut, comprenant :

Un principal corps de bâtiment sur la rue, à usage d'habitation, composé de trois pièces au rez-de-chaussée, grenier au-dessus couvert en tuiles;

Autres petits bâtiments derrière, à usage de vinerie, grange et étable, couverts en chaume;

Cave sous partie de ces bâtiments;

Cour au milieu, commune avec M. Noguét, et ayant accès sur la rue par un passage commun;

Jardin derrière lesdits bâtiments, contenant environ quatre ares vingt-cinq centiares;

Le tout tenant par devant à la rue, par derrière à plusieurs, d'un côté à Gabriel Langevin, et d'autre côté à Brichard, passage entre, et Elie Noguét.

Sur la mise à prix de 2,000 fr.

**Deuxième lot.**

Dix ares cinquante-cinq centiares de vigne, terroir de Mondeville, champêtre du Bois-des-Pignons; tenant d'un côté à Noël Popinet, d'autre côté à plusieurs, d'un bout sur le chemin du bois des Pignons, d'autre bout à plusieurs.

Sur la mise à prix de 30 fr.

Troisième lot.

Cinq ares vingt-sept centiares de vigne, mêmes terroir et lieu; tenant d'un côté à Trouvé, d'autre côté à M. Popinier, d'un bout au chemin du bois des Pigeons, d'autre bout à plusieurs.

Sur la mise à prix de 15 fr.

Quatrième lot.

Six ares soixante quatorze centiares de terre, situés à Mondeville, lieu dit le Chemin d'Août; tenant des deux côtés à plusieurs, d'un bout le chemin de Mondeville à Malvoisin, et d'autre bout à M. Bourgeois.

Sur la mise à prix de 60 fr.

Cinquième lot.

Cinq ares quatre-vingt-dix centiares de vigne, lieu dit le Grand-Rouge, terroir de Mondeville; tenant d'un côté à Cyprien Picot, d'autre côté à Jacques Lavigne, d'un bout au chemin de Ballancourt, et d'autre bout à Minier.

Sur la mise à prix de 30 fr.

Sixième lot.

Six ares trente-trois centiares de terre autrefois en vigne, situés à Mondeville, lieu dit le Champ Carré; tenant d'un côté à Jean-Baptiste Lavigne, d'autre côté et d'un bout au représentant de Nicolas Galuard, et d'autre bout à M. Bourgeois.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Septième lot.

Dix ares cinquante-cinq centiares de terre, même terroir, lieu dit les Boissis; tenant d'un côté à Bourgeois, d'autre côté à Denis Boucharde, d'un bout à plusieurs, et d'autre bout au chemin des Boissis.

Sur la mise à prix de 280 fr.

Huitième lot.

Trois ares trente huit centiares de friche, même terroir, lieu dit les Hauts-Boissis; tenant d'un côté à Antoine Dhivert, d'autre côté à la veuve Marquis, d'un bout à Delafosse, et d'autre bout au sentier des Boissis.

Sur la mise à prix de 15 fr.

Nuvième lot.

Cinq ares quarante centiares de terre, dans les houches, près les maisons de Mondeville, terroir de Mondeville; tenant d'un côté à Jean Baptiste Trouvé, d'autre côté à Maintenant, d'un bout au sentier, et d'autre bout aux bâtiments du sieur Laiseau.

Sur la mise à prix de 450 fr.

Dixième lot.

Deux ares cinquante-trois centiares de bois, situés lieu dit les Creux-Fossés, terroir de Mondeville; tenant d'un côté à Lavigne, d'autre côté à Louis Noguél, d'un bout à Minier, et d'autre bout à Parquet.

Sur la mise à prix de 15 fr.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant sous-signé.

A Etampes, le douze mai mil huit cent soixante-quatorze.

Pour original, Signé, CHENU.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

A M<sup>e</sup> CHENU, avoué poursuivant, rue St Jacques, numéro 100;

A M<sup>e</sup> PAULIN-LAURENS, avoué colicitant, rue Sainte-Croix, numéro 49,

A La Ferté-Alais.

A M<sup>e</sup> BOUILLOUX-LAFONT, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;

Et sur les lieux.

En marge est écrit : Enregistré à Etampes, le treize mai mil huit cent soixante-quatorze, folio 61 recto, case 2. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes double décime compris.

Signé : DELZANGLES.

(5) Etude de M<sup>e</sup> BOUYARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n<sup>o</sup> 5.

VENTE SUR LICITATION

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DAVELUY, Notaire à Etampes, commis à cet effet, D'UN

JARDIN-MARAIS

Situé à Etampes, champier des Rouas, Contenant 42 ares 51 centiares, EN UN SEUL LOT.

L'Adjudication aura lieu le Dimanche 14 Juin mil huit cent soixante-quatorze, Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que : En exécution d'un jugement rendu au profit de madame Tessier, ci-après nommée, par défaut contre madame Tessier mère et M. Tessier, aussi ci-après nommés, par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le dix-sept mars mil huit cent soixante-quatorze, enregistré et signifié;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de madame Mathilde Désirée-Augustine CHEVALLIER, épouse judiciairement séparée de corps et de biens de M. Jules TESSIER, jardinier, ce dernier demeurant ci devant à Etampes, et actuellement sans domicile ni résidence

connus, la dame Tessier demeurant à Boissy-la-Rivière, chez M. Chevallier, son père;

Avant pour avoué M<sup>e</sup> Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint Jacques, numéro 5, lequel est constitué et occupera pour elle sur les présentes poursuites de vente et leurs suites;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

1<sup>o</sup> M. Jules Tessier, jardinier, demeurant ci-devant à Etampes, et actuellement sans domicile ni résidence connus;

2<sup>o</sup> Madame Catherine Apolline Jolly, veuve de M. Jules-Eugène Tessier, en son vivant jardinier, ladite dame demeurant ci-devant à Etampes, et actuellement sans domicile connu;

Procédé, le Dimanche quatorze Juin mil huit cent soixante-quatorze, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DAVELUY, notaire à Etampes, commis à cet effet, à la vente par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, du jardin-maraîs ci après désigné.

DÉSIGNATION :

Lot unique.

Un Jardin Maraîs sis terroir d'Etampes, champier des Rouas, de la contenance de quarante-deux ares cinquante quatre centiares; tenant d'un long M. Boudet, d'autre long plusieurs, d'un bout la rivière, et d'autre bout la sente de Vaudouleurs.

Sur la mise à prix de 800 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

En l'étude de M<sup>e</sup> BOUYARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En celle de M<sup>e</sup> DAVELUY, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;

Et sur les lieux pour visiter l'immeuble.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le quinze mai mil huit cent soixante-quatorze.

Signé : BOUYARD.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le seize mai mil huit cent soixante-quatorze, folio 61 verso, case 3. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes double décime et demi compris.

Signé, DELZANGLES

AVIS D'OPPOSITION.

Suivant acte sous signatures privées en date à Milly du vingt-huit avril mil huit cent soixante-quatorze,

M. CHAMPION, maître de pension à Milly, a cédé son Institution et son droit au bail des lieux à M. VINCENT, professeur, aux charges et conditions exprimées audit acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au premier mai mil huit cent soixante-quatorze.

S'adresser, pour les oppositions, audit Milly (Seine-et-Oise), chez M. DEBRAY, receveur de l'Enregistrement.

Etude de M<sup>e</sup> ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

ATTIRAIL DE LABOUR

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

Par suite de cessation de culture,

EN LA FERME DE MÉROUVILLE, A BOISSY LE SEC,

Qu'exploitait M. HENRI GIBIER-GIBIER,

Le Dimanche 17 Mai 1874, à midi,

Par le ministère de M<sup>e</sup> ROBERT,

Commissaire-priseur à Etampes.

DÉSIGNATION :

3 bons Chevaux, 2 Vaches. — une Machine à battre, système Fautot, avec un hangar et son manège disposé pour quatre chevaux. — 2 grandes Voitures, 1 Carriole presque neuve, un Cabriolet, un Tilbury. — 5 Charrues (système Lavot), un Coupe-racines neuf, 2 Chiens de berger, une Tomme à eau, plusieurs Hongars et Bois de sinodage; une grande quantité de Harnais, Instruments pour greniers et lagerie. — Meubles, Lingerie, Ferraille, et quantité d'autres objets.

Crédit aux personnes solvables. 3-3

A LOUER

Par suite de décès,

LA FERME DE SAINT-BENOIST

Commune d'Auffargis, canton de Rambouillet,

Près le Perray,

Station du chemin de fer de l'Ouest,

COMPRENANT

Les Bâiments nécessaires à l'habitation et à l'exploitation, et 266 hectares 50 ares 15 centiares de terre près les bâiments.

Exploitation facile.

S'adresser à M<sup>e</sup> RENARD, notaire au Perray (Seine-et-Oise). 4-4

ON DEMANDE

UN ASSOCIÉ qui a 600 fr. espèces, pour vendre des Cidre, de Normandie, premier crû, rendus en gare d'Etampes à 25 cent. le litre.

Affranchir et joindra un timbre, à l'Agence, à Deauville-sur-Mer. 6

LA VULNÉRINE MAUREL

OU TRÉSOR DE LA MÈRE DE FAMILLE.

Cet antiputride préserve de toutes contagions, épidémies, choléra; assainit les logements, détruit les insectes parasites de l'air; et offre l'avantage de secourir immédiatement les blessés, même dans les cas d'accidents graves, chemins de fer et autres.

Elle guérit toutes les blessures récentes ou anciennes, contusions, brûlures; neutralise les piqûres d'insectes venimeux, des mouches dangereuses, guêpes, abeilles, guêpes, cousins, araignées, scorpions, morsures de serpents, etc.; arrête les hémorragies, prévient la gangrène, fait disparaître toute mauvaise odeur et soulage l'obésité.

Elle préserve des épidémies les personnes retenues au lit par de longues maladies, et si la peau est entamée, elle la retablit rapidement. Empêchement antiputride, elle détruit les miasmes morbifiques et permet de soigner, sans danger pour soi, les personnes atteintes de maladies épidémiques ou contagieuses, telles que fièvres typhoïdes, scarlatines, rougeoles et autres fièvres éruptives, même le choléra, et la Pommade Vulnérine, en usage externe, pour le traitement spécial des hémorroides, des engelures, gerçures, irritations, boutons, eczémas, démangeaisons et brûlures.

Se trouve chez l'inventeur, 7, rue Godot-de-Mauroy, à Paris. — En gros, rue de la Verrière, 15, Maison FARRÉ, droguiste. — En détail, dans les Pharmacies de France et de l'étranger, et chez MM. BELIN, pharmacien, à Versailles; — DELANTHE, id., à Savigny; — FIALON, id., à Rueil; — PICHET, id., à Corbeil; — INGRAND, id., à Etampes; — CROUTELLE, id., à Mantes; — PAROD, id., à Pontoise; — GOBET, id., à Rambouillet.

L'EAU DES FÉES SARAH FELIX

est de toutes les spécialités de teintures pour les cheveux et la barbe, la seule admise dans les grands Expositions. L'analyse qui en a été faite à l'Exposition de Vienne lui a valu le Diplôme de Mérite. C'est une distinction assurée le public contre les accidents que l'on a trop souvent à déplorer en se servant des imitations malsaines que l'on voit paraître tous les jours. On trouve à la Parfumerie des Fées Sarah Félix, 43, r. Richer, à Paris, la Pommade et l'Eau de toilette des Fées. — Dépôt chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs de la ville. 43 2



HAFNER PIERRE (BREVETÉ S. G. D. G.)

15 médailles d'honneur

Passage Jouffroy, 10 et 12, Paris

COFFRES-FORTS tout en fer coulé d'une seule pièce.

CAISSES LIVRES à isoloirs, à l'abri du feu, jusqu'à la fusion des tôles. (ENVOI FRANCO DE DESSINS ET PRIX COURANTS).

L'OPINION NATIONALE

JOURNAL QUOTIDIEN, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

46<sup>e</sup> ANNÉE

ABONNEMENTS

DÉPARTEMENT de SEINE-ET-LOIRE. — Un an, 64 fr. — Six mois, 32 fr. — Trois mois, 16 fr. — Un mois, 5 fr. 50

COMITÉ DE DIRECTION POLITIQUE :

MM. LEROYER (Rhône) — Ch. ROLLAND (Saône-et-Loire) — RAMEAU (Seine-et-Oise)

DÉPUTÉS SOUSCRIPTEURS :

- MM. LEROYER (Rhône), C. ROLLAND (Saône-et-Loire), JULES GRÉVY (Jura), E. CHARTON (Yonne), FOURCAND (Gironde), Général BILLOT (Corrèze), RAMEAU (Seine-et-Oise), LABÉLONNE (Seine-et-Oise), TURQUET (Aisne), JOZON (Seine-et-Marne), FAYE (Lot-et-Garonne), LÉON ROBERT (Ariennes), DE WARRIEN (Alger), CHÉRIEUX (Alger), BARTHÉLEMY-ST-HILAIRE, LUCET (Constantine), RONDÉL (Isère), BOUCAU (Landes), TASSIN (Loir-et-Cher), WILSON (Indre-et-Loire), MÉLINE (Vosges).

MAGNIFIQUE PRIME GRATUITE

LE DIABLE A PARIS

QUATRE VOLUMES GRAND IN-8<sup>o</sup> CONTENANT DE NOMBREUSES ILLUSTRATIONS

Dont le prix : 7 francs le volume, constitue une économie de plus de moitié sur les abonnements de Paris et de près de moitié sur les abonnements des départements

ABONNEMENTS de trois mois, 1 vol.; de six mois, 2 vol.; de neuf mois, 3 vol.; d'un an, 4 vol. Le port seul est à payer

A partir du commencement de Février, L'OPINION NATIONALE publie en feuilleton :

LE PUY DE MONTCHAL

PAR ALFRED ASSOLLANT

Histoire du grand siècle où la vérité historique et l'intérêt dramatique restent constamment unis sous la plume de l'habile écrivain

LE PUY DE MONTCHAL GRATIS. Les personnes qui s'abonneront reçoivent ENVOI PAR LA POSTE du Diable à Paris 1 fr. 50 PAR VOLUME

L'URBAINE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE, LA Foudre, L'EXPLOSION DU GAZ ET DES APPAREILS A VAPEUR,

Autorisée par Ordonnance du 4 Mars 1838 et par Décrets des 26 Décembre 1849 et 24 Décembre 1857.

ÉTABLIE A PARIS, RUE LEPELLETIER, N<sup>o</sup> 8.

S'adresser : A PARIS, au siège de la Compagnie, rue Lepelletier, n<sup>o</sup> 8; A ETAMPES, à M. CANTINIAU, rue Darnatal, n<sup>o</sup> 18, nommé Agent principal de la Compagnie. 3-2

Bulletin commercial.

Table with 6 columns: MARCHÉ d'Etampes, PRIX de l'hectol., MARCHÉ d'Angerville, PRIX de l'hectol., MARCHÉ de Chartres, PRIX de l'hectol. Rows include dates like 9 Mai 1874 and various grain types like Froment, Méteil, Seigle, Escourgeon, Avoine.

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 9 au 15 Mai 1874.

Table with 7 columns: DÉNOMINATION, Samedi 9, Lundi 11, Mardi 12, Mercredi 13, Jeudi 14, Vendredi 15. Rows include Rente 5 0/0, 4 1/2 0/0, 3 0/0.

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné. Etampes, le 16 Mai 1874.

Fu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes. Etampes, le 16 Mai 1874.

Enregistré pour l'annonce n<sup>o</sup> Folio Reçu franc et centimes, décimes compris. A Etampes, le 1874.